

Vannes le, 20 février 2019

COMMUNIQUE de PRESSE

Qualité des eaux littorales Présence de norovirus

En raison de la contamination par des norovirus, d'huîtres provenant de **la zone des Presses, en rivière de Crach, en aval d'une ligne joignant le lieu Kersoulard à Crach et la Pierre Jaune à Carnac, (n° 56.09.3)** une interdiction de pêche, du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine des coquillages a été prononcée le 20 février 2019 par le préfet du Morbihan.

L'interdiction de commercialisation s'appliquera jusqu'au rétablissement d'une situation sanitaire satisfaisante.

Les coquillages provenant d'autres zones de production du littoral morbihannais peuvent continuer à être consommés sans risque pour la santé humaine.

Pour tous renseignements, contactez les services de la direction départementale des territoires et de la mer- délégation à la mer et au littoral (02 56 63 75 30).

Toute l'information sur la mer et le littoral dans le Morbihan sur www.morbihan.gouv.fr



morbihan.gouv.fr



[@prefet56](https://twitter.com/prefet56)



Préfet du Morbihan